



Doc. 15871
24 juin 2024

Renforcer une perspective pour la jeunesse au sein des travaux de l'Assemblée parlementaire

Amendement¹ n° 3

déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, paragraphe 8.7, après la première phrase, insérer la phrase suivante:

«Ceci devrait inclure un échange annuel sur les priorités actuelles et les questions liées aux travaux futurs dans chaque commission, qui se tiendrait par exemple en début d'année».

1. 2024 - Troisième partie de session

